

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville  
33730 Villandraut  
Tél. : 05.56.25.85.55  
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 19

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

Le 29 mars 2007 à 20 H 30 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de M. PERINGUEY.

Secrétaire de séance : Mme FAUGERE

Date de convocation : 16 mars 2007

### **Etaient présents à la réunion :**

Jean PERINGUEY, Laurence HARRIBEY, Guy BOUILLAUD (Noaillan) ; Bernard DONNEVE, Marianne LABOUILLE (Bourideys) ; Eliane FAUGERE, Françoise LACROTTE (Uzeste) ; Christian PICARD, Michelle RICARD, Dominique PAIROYS (Villandraut) ; Jean-Claude CANDAU (Lucmau) ; Jean-Pierre DELCAMP, Marielle CRUSE, Sandra BAROT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Philippe ANQUETIL (Cazalis), Jean-Claude PREVOTEAU, André L'AZOU (Pompéjac).

### **Etait absent Excusé :**

Michel DUFFIE

## **Lecture du Compte-rendu de la Plénière du 9 mars 2007**

Après Lecture du compte-rendu de la plénière du 9 mars 2007, le Conseil Communautaire approuve ce dernier à l'unanimité.

## **Compte rendu bilan financier**

Après avoir entendu le bilan financier des années passées et l'analyse prospective qui couvre les années 2007 à 2012, le Conseil Communautaire délibère :

- Les années 2007 – 2008 doivent se passer sans problème particulier quant à la gestion de nos finances,
- Les années 2009 à 2011, par contre, risquent d'être plus difficile,
- La Commission des finances est chargée d'étudier dès à présent les décisions à prendre pour passer ce cap des années difficiles.

Il serait bon de demander un Rendez-vous à Monsieur SOLENS avec les Maires afin de connaître les dispositions à prendre pour l'actualisation des bases.

## **Vote des Taux**

- Après en avoir délibéré et par
- 17 voix pour,
- 0 voix contre et
- 1 abstention (Mme BAROT),

Les taux d'imposition suivants sont adoptés pour les recettes fiscales 2007.

TAXE	BASES 2007	TAUX 2007	PRODUIT NOUVEAU
Professionnelle	2 191 000	8,84%	193 767
Habitation	2 998 000	1,27%	38 075
Foncière bâti	2 006 000	1,96%	39 318
foncière non bâti	336 800	5,47%	18 423
<b>TOTAL</b>			<b>289 583</b>

## Délibérations Modificatives

Compte tenu de la décision prise concernant les taux d'imposition 2007 et les Informations obtenues concernant nos attributions 2007, Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder aux ouvertures de crédit supplémentaires comme suit :

BUDGET	CHAP/ART	DF	CHAP/ART	RF	CHAP/ART	DI	CHAP/ART	RI
Budget Gén.	22	278	7411	-52				
			74124	330				
<b>TOTAL</b>		<b>278</b>		<b>278</b>				

*Nous avons inscrit au BP une DGF à 274 000 €, elle est en réalité de 273 948 €*

*Nous avons inscrit au BP une dotation de compensation à 37 740 €, elle est en réalité de 38 070 €*

BUDGET	CHAP/ART	DF	CHAP/ART	RF	CHAP/ART	DI	CHAP/ART	RI
BG	11	23 783	7311	23 783				
<b>TOTAL</b>		<b>23 783</b>		<b>23 783</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

*Nous avons inscrit au budget une recette de 265 800 € et réaliserons 289 583€*

BUDGET	CHAP/ART	DF	CHAP/ART	RF	CHAP/ART	DI	CHAP/ART	RI
BG	11	5 436,00	74833	5 436				
<b>TOTAL</b>		<b>5 436,00</b>		<b>5 436</b>				

*Nous avons inscrit au BP une dotation de compensation de la TP de 4 300 € et elle est en réalité de 9 736 €*

BUDGET	CHAP/ART	DF	CHAP/ART	RF	CHAP/ART	DI	CHAP/ART	RI
BG	11	3 971,00	748	-1 900				
			74834	5 871				
<b>TOTAL</b>		<b>3 971,00</b>		<b>3 971</b>				

*Nous avons inscrit au BP 1 900 € et recevons une dotation de compensation au titre des exonérations de la Taxe foncière de 5 871 €*

BUDGET	CHAP/ART	DF	CHAP/ART	RF	CHAP/ART	DI	CHAP/ART	RI
BA Bases N					1641	-8 771	2182	8771

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de procéder aux ouvertures de crédits ci-dessus énumérés.

## Contrat Opérationnel 2007

Dans le cadre du Contrat Opérationnel de Développement Durable, la Communauté de Communes du Canton de Villandraut demandera au Conseil Général les Aides suivantes :

### Investissement :

- Réhabilitation du petit patrimoine rural sur la zone des 3 Cirons : 30 000 €
- Investissements Voirie 2007 : 43 392 €
- SPANC : 6 000 € (logiciel)

### Fonctionnement :

- Agenda 21 : 20 000 €
- Transport à la demande : 50 % du déficit de fonctionnement
- RAM : 1 960 €,
- MAC : 7 000 €,
- CLAS : 4 000 € (Pour mémoire – CP du 5 mars),
- CLSH : 3 500 €
- Ecole de musique : 4 000 €

- SPANC : Salaire (4 500 €) et contrôles (9 280 €)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- o Adopte le programme du COP 2007 et,
- o Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat avec Monsieur le Président du Conseil Général.

## Fauchage – Débroussaillage des voies intercommunautaires programme 2007

Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre de sa délégation de signature, il a conclu le marché de fauchage avec l'Entreprise « SARL de la Côte » moins disante de la consultation pour la saison de fauchage débroussaillage 2007.

Entreprises Consultées :

ENTREPRISE	FAUCHAGE AU KM	DEBROUSSAILLAGE AU KM	TOTAL HT
BEDOURET	Sans réponse		
S.G.E.	29 €	42 €	31 140 €
SARL DE LA COTE	11 €	60 €	17 100 €

Le Conseil communautaire :

Prend acte que la sarl de la Côte fera les travaux.

## Espace Economie Emploi Formation du Sud Gironde

Madame HARRIBEY expose les projets de statuts pour le Syndicat ouvert « Espace Economie Emploi Formation du Sud Gironde »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- o Adopte sans observation les statuts de ce Syndicat

## Réunion de la Commission 4 – Environnement, Déchets

Monsieur DONNEVE rend compte de la dernière réunion de cette commission.

La commission aura à nouveau à se pencher sur la mise en œuvre des décisions à prendre quant à la gestion de la déchetterie et en particulier sur les bennes de Tout venant, de Gravats et de Déchets Verts.

## Bilan du ramassage et du traitement des Ordures Ménagères – gestion de la déchetterie

Chaque commune a reçu le bilan 2006 sur le service Ordures Ménagères et Déchetterie.

Ce bilan doit être mis à la disposition du public dans chaque Mairie.

## Vote des Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- o Adopte les taux ci-dessous concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2007 :

COMMUNE	BASES 2007	TAUX en %
BOURIDEYS	30 545,00	21,17
CAZALIS	80 762,00	17,89
UZESTE	215 882,00	14,69
VILLANDRAUT	516 274,00	16,61
LUCMAU	69 340,00	23,25
POMPEJAC	73 885,00	23,88
PRECHAC	564 324,00	14,97

## Subventions

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Adelpa : 200 euros
- Mission Locale : 4 305 euros
- Préchac Tourisme Sport Nature : 450 euros

Monsieur le Président est chargé du versement de ces subventions.

## ANPE lieu d'information

Après débat, il est décidé que ce lieu d'information sera à la Mairie de Préchac où un local est disponible.

## Numérisation du cadastre

Monsieur LASSALLE demande que soit organisée une réunion des Maires avec les services de la Direction Générale des Impôts afin d'actualiser la Convention à signer le 18 avril prochain.

Jean PERINGUEY	Guy BOUILLAUD
Laurence HARRIBEY	Eliane FAUGERE
Françoise LACROTTE	Jean-Claude PREVOTEAU
André L'AZOU	Marielle CRUSE
Jean Claude LASSALLE	Sandra BAROT
Philippe ANQUETIL	Jean-Pierre DELCAMP
Jean-Claude CANDAU	Christian PICARD
Dominique PAIROYS	Michelle RICARD
Bernard DONNEVE	Marianne LABOUILLE